AVIS PUBLIC



AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2022, le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le règlement suivant :

358-10-22 Règlement # 358-10-22 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs à l'enviroparc et aux écocentres pour l'année 2023

Ce règlement a pour objet d'établir la tarification pour l'utilisation des services relatifs à l'enviroparc et aux écocentres pour l'année 2023 de la MRC de La Vallée-de-l'Or et abroge le règlement 350-11-21.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 42, place Hammond, Val-d'Or, durant les heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date des présentes.

DONNÉ à Val-d'Or, ce 24 novembre 2022.

Original signé
Me Marie-Hélène Bastien
Greffière